



**Gasser Benjamin**

L'Etat intervient-il contre la spéculation sur les denrées alimentaires ?

Cosignataires : ---

Date de dépôt : 25.01.2016

DFIN/DEE/DAEC

**Dépôt**

Durant les années 2007 et 2008, le monde a connu une crise alimentaire et une hausse extrême du prix des denrées. Les causes de cette situation sont de mauvaises récoltes et la croissance de la population mondiale. Mais ces facteurs seuls ne peuvent pas expliquer les augmentations extrêmes des prix des denrées. La financiarisation du marché des matières premières a créé et multiplié les bulles spéculatives sur les prix, comme ce fut le cas en 2007/2008 et en 2011. En conséquence, les populations des pays en développement n'ont plus les moyens d'acheter de la nourriture et souffrent de la famine, cela même si les hausses de prix sont de courte durée.

Fort de ces constatations, je demande au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que des entreprises dont l'Etat est actionnaire majoritaire effectuent des placements spéculatifs sur les denrées alimentaires ?
2. Est-ce que les fonds de pension/caisses de pension de l'Etat et des entreprises dont l'Etat est actionnaire majoritaire ont-ils des liens avec des placements spéculatifs sur les denrées alimentaires ?
3. Le Conseil d'Etat est-il informé de la pratique de certaines entreprises établies sur le sol fribourgeois qui réalisent de la spéculation sur les denrées alimentaires ? En outre, ces entreprises bénéficient-elles d'avantages fiscaux ?
4. Le Conseil d'Etat dénonce-t-il la spéculation sur les denrées alimentaires ? Si oui, quels sont les moyens concrets de lutte qu'il veut mettre en place pour l'éviter ?

—